

voyons tous les jours que c'est absolument le contraire. Nous voyons les résultats des programmes créés par ce gouvernement pour aider la population du Canada et qui ont connu un échec. Le problème, c'est qu'au moins 50 p. 100 des Canadiens ne retirent aucun avantage de ces programmes gouvernementaux.

• (1730)

Dans le cas de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, si l'on repense encore à la Loi sur l'assurance-chômage et aux chômeurs, les effets des changements qui pourraient être apportés au régime d'assurance-chômage—souhaitons qu'ils ne le soient pas—seront à proprement parler dévastateurs. Ils seront tout aussi graves pour les autres provinces. Le nombre des pauvres augmentera, même d'après les prévisions du gouvernement lui-même. L'année dernière, on avait un taux de chômage moyen de 7,5 p. 100. Toujours selon les prévisions du gouvernement, il se chiffrera cette année à 8,2 p. 100, et l'année prochaine, à 8,5 p. 100.

On sait bien qu'il est absolument insensé d'affirmer qu'il ne s'agit que de trois provinces. Si l'on est pauvre, on est pauvre. Quelle que soit la province où l'on se trouve, on subit les conséquences d'un revenu insuffisant ou d'une alimentation déficiente.

Je suis bien sûr très heureux de voir qu'au moins une province, avec la collaboration d'une autre, intente des poursuites envers le gouvernement, à cet égard. Je ne peux que lui souhaiter bonne chance, parce qu'il s'agit d'une abomination.

Des comparaisons semblables pourraient être faites en ce qui a trait aux réseaux d'enseignement et de soins médicaux. La question des soins médicaux est liée de près au libre-échange, puisqu'elle nous place dans une situation comparable à celle des États-Unis, où ceux qui peuvent se payer des soins en obtiennent, et ceux qui ne peuvent pas, s'en passent. C'est exactement le genre de situation qui commence à s'établir au Canada. Le gouvernement se trouvera dans l'impossibilité de le nier. Ça deviendra un fait.

Mme le vice-président: Un rappel au Règlement du député de Kingston et les Îles.

M. Milliken: Madame la Présidente, compte tenu de l'intérêt que suscite le discours du député, je me demande s'il n'y a pas consentement unanime pour qu'il continue.

Des voix: Non.

Initiatives ministérielles

Mme le vice-président: Le député de Comox—Alberni a la parole pour reprendre le débat.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, j'ai trouvé intéressantes les remarques faites à la Chambre sur cet amendement au cours des dernières heures, particulièrement celles des libéraux. J'ai l'impression que ceux-ci voteront contre la motion. Je crois qu'il convient de répéter ce que vise exactement cette motion.

Elle vise à exiger du gouvernement fédéral qu'il soit tenu par la loi d'aviser les provinces avant d'imposer ce projet de loi. Comme le député de New Westminster l'a fait remarquer, il faudra attendre plus d'un an avant que cette exigence soit remplie, et à ce moment-là la loi n'aura plus d'effet. La motion annulerait donc l'effet de la loi.

Les libéraux ont l'intention d'agir ainsi. Ils savent que tous les conservateurs vont voter en faveur du projet de loi. Les libéraux proposent donc qu'il soit mis en oeuvre immédiatement, ce qui est stupide.

M. Milliken: Nous allons voter contre le projet de loi.

M. Skelly (Comox—Alberni): Vous votez contre. Les autres votent pour. Le projet de loi sera adopté. En votant contre cette motion, vous vous trouvez à demander que le projet de loi soit mis en oeuvre immédiatement. Je ne peux pas comprendre la logique des libéraux, sauf quand je pense à certains de leurs antécédents, particulièrement en Colombie-Britannique.

Comme certains députés l'ont signalé, ce sont des gens comme Bill Vander Zalm, premier ministre de la Colombie-Britannique, et Mel Couvelier, l'illustre ministre des Finances de cette même province, qui ont recommandé une réduction des paiements de transfert fédéraux à la province.

Examinons un peu la carrière politique de ces deux hommes. Mel Couvelier est un ancien chef du Parti libéral en Colombie-Britannique, élu par tous ces libéraux dans cette province. C'est lui qui a recommandé une réduction des paiements de transfert fédéraux aux provinces comme la Colombie-Britannique.

Puis il y a Bill Vander Zalm. Il a été candidat à la direction du Parti libéral en Colombie-Britannique. Je dois quand même reconnaître que les Libéraux ont fait preuve de jugement. En effet, lorsque Bill Vander Zalm s'est prononcé en faveur des flagellations et des pendaisons publiques, il n'a pas pu obtenir l'appui de la majorité pour devenir chef du parti. Il jouissait d'un bon appui,